

REGLEMENT INTERNATIONAL FOSSE OLYMPIQUE

1.0. GENERALITES

Ce règlement constitue une partie du règlement technique de l'ISSF et s'applique à toutes les épreuves de tir au plateau: Fosse, Double trap, Skeet.

Tous les participants, capitaines d'équipe et officiels doivent être familiarisés avec les règlements ISSF et doivent s'assurer que celui ci est respecté.

2.0. SECURITE

2.1. Généralités

Le règlement technique ne prévoit que les exigences de sécurité particulières formulées par l'ISSF et devant être appliquées au cours des championnats ISSF.

La réglementation nécessaire et spéciale concernant la sécurité pour les stands peut différer d'un pays à l'autre et pour cette raison, les détails n'en sont pas fixés dans le cadre de ce règlement.

La sécurité d'un stand de tir dépend dans une large mesure des conditions locales et le Comité d'organisation peut établir des règles de sécurité supplémentaires.

Le Comité d'organisation qui est responsable de la sécurité doit connaître les principes de la sécurité d'un stand et adopter les mesures nécessaires à leur application. Les officiels des équipes et les tireurs doivent être informés de toutes les règles particulières.

2.2. Auto discipline

La sécurité des tireurs, des juges-arbitres et des spectateurs exige une surveillance attentive et constante du maniement des armes et des précautions dans les déplacements à l'intérieur du stand. Tous les participants doivent faire preuve d'auto discipline, sinon il incombe aux juges arbitres de renforcer la discipline et aux tireurs et responsables des équipes de les assister dans cette action.

2.3. Danger

Pour garantir la sécurité, un membre du jury ou le juge-arbitre peuvent faire cesser le tir à tout moment. Les tireurs et les capitaines d'équipes sont tenus de leur signaler toute situation qui peut être dangereuse ou causer un accident.

2.4. Saisie d'une arme

Personne ne pourra toucher ou prendre le matériel d'un tireur (y compris son arme) sans sa permission, à l'exception d'un arbitre ou d'un membre du jury agissant en sa présence et à sa connaissance.

2.5. Manipulation des armes

Par sécurité, les armes doivent toujours être manipulées avec un maximum de précautions.

2.5.1.

Les fusils ne peuvent être chargés qu'au poste de tir et après le commandement ou le signal de début de tir.

2.5.2.

Après le dernier coup et avant de quitter le poste de tir, le tireur doit s'assurer qu'il n'y a pas de cartouche dans la chambre ou le magasin.

2.5.3.

Les exercices de visée ne peuvent être effectués qu'avec l'autorisation de l'arbitre et seulement sur le poste de tir ou dans une zone prévue à cet effet. La manipulation des armes n'est pas permise quand le personnel des opérations se trouve devant la ligne de tir.

2.5.4.

Tous les fusils doivent être maintenus déchargés sauf sur le pas de tir et après que soit donné le commandement ou le signal de début de tir.

2.5.5.

Pendant la compétition, une arme ne peut être posée qu'après avoir retiré les cartouches de la chambre et/ou du magasin.

2.6. Arrêt du tir

Le tir doit cesser immédiatement au commandement ou signal "STOP".
Tous les tireurs doivent alors décharger leurs armes et les mettre en sécurité.
Le tir ne peut reprendre qu'au commandement ou au signal approprié.

2.7. Commandements

Le juge-arbitre ou autre responsable de stand approprié est chargé de donner les commandements de début de tir, de "STOP" et autres ordres nécessaires.

Il doit également s'assurer que les commandements sont exécutés et que les armes sont manipulées sans danger.

Tout tireur qui manipule une arme chargée, sans la permission de l'arbitre et après "STOP", peut être disqualifié.

2.8. Protection de l'ouïe

Il est recommandé aux tireurs et à toutes les autres personnes se trouvant au voisinage immédiat du pad de tir, de porter un appareil de protection de l'ouïe. Pour les tireurs, l'appareil ne devra pas contenir de dispositif de réception.

2.9. Protection des yeux

Il est vivement recommandé à tous les tireurs de porter des lunettes de tir anti éclats ou un dispositif similaire de protection des yeux.

3.0. STAND

3.19.1. Fosse

La surface supérieure du toit doit être au même niveau que le pas de tir.

Les dimensions intérieures seront approximativement de 20m d'une extrémité à l'autre, de 2m de l'avant à l'arrière et de 2m à 2,1m du sol au plafond permettant ainsi le libre mouvement du personnel et un espace suffisant pour le stockage des plateaux.

3.19.1.2. Distances entre les fosses.

La distance entre le centre du lanceur 15 de la fosse A et le centre du lanceur 1 de la fosse B ne doit pas être inférieure à 35m.

Sur des installations déjà existantes si la distance est inférieure à 35m, le jury peut si nécessaire, réduire les angles de lancement du lanceur 13 de la fosse A et du lanceur 3 de la fosse B pour éviter, lors d'un départ simultané, un croisement des plateaux gênant les tireurs concernés.

3.19.2. Lanceurs

Chaque fosse doit être équipée de 15 lanceurs fixés au sol ou au mur avant. Les lanceurs sont divisés en 5 groupes de 3 et le centre de chaque groupe doit être indiqué UNIQUEMENT PAR UNE MARQUE PEINTE SUR LE DESSUS DU TOIT DE LA FOSSE.

Dans chaque groupe, l'écartement entre lanceurs doit être égal et se situer entre 1 et 1,1m. L'écartement entre les lanceurs centraux de chacun des groupes doit être de 3m à 3,30m mais peut varier de 3m à 6m.

3.19.3.

Les lanceurs doivent être installés dans la fosse de manière que le point pivot du bras de lancement soit à 50cm (+/- 10cm) au dessous du niveau supérieur du toit et à 50cm (+/- 10cm) en retrait du bord frontal du toit quand l'appareil est réglé à la hauteur de 2m

Les lanceurs peuvent être:

- automatiques (chargement + armement)
- semi-automatiques (chargement manuel + armement automatique)
- manuels (chargement manuel + armement manuel)

Les réglages de l'élévation, de la direction et de la tension du ressort principal doivent pouvoir être plombés après vérification et approbation du jury.

Les lanceurs qui sont chargés à la main doivent être munis de 2 arrêts fixés sur l'appareil et destinés à empêcher tout déplacement délibéré ou accidentel du plateau sur le bras de lancement modifiant les réglages de départ.

Tous les lanceurs doivent être pourvus d'un dispositif permettant d'établir avec précision les réglages de lancement des plateaux.

Des graduations de 10 degrés de l'élévation et de l'angle de direction doivent figurer sur l'appareil.

3.19.4. Déclenchement

Les lanceurs doivent être déclenchés par un dispositif électrique-manuel ou électrique-microphone. Le déclencheur électrique-microphone doit avoir un délai automatique de 0.1 à 0.2 seconde. La commande doit être placée de façon que l'opérateur puisse voir le tireur et entendre aisément son appel.

Le dispositif déclencheur doit garantir une distribution égale pour chaque tireur dans une série de 25 plateaux:

10 vers la droite + 10 vers la gauche + 5 au centre

Pour une distribution correcte dans une série de 25 plateaux, chaque groupe doit en lancer 2 depuis la machine gauche, 2 depuis la machine droite et 1 depuis la machine du centre pendant que les tireurs vont du pas de tir 1 au 5. Après 5 cibles, l'index sélecteur doit être avancé d'un cran.

3.19.5. Postes de tir

Les 5 postes doivent être alignés à 15m en retrait du bord avant de la fosse.

1. Chaque poste de tir doit être délimité de manière très apparente par un carré de 1x1m centré sur une ligne perpendiculaire à la ligne des pas de tir et se prolongeant vers le lanceur central du groupe correspondant.

2. Un sixième poste (où le tireur n°6 pourra prendre place) doit être indiqué à environ 2m en arrière et légèrement à gauche du poste de tir 1.

3. Les 6 postes doivent être équipés d'une table ou d'un banc pour poser les cartouches et autre équipement. Le poste doit être solide et à niveau dans toutes les directions et il doit être pourvu d'un morceau de bois, de tapis ou de caoutchouc d'environ 15cm (carré ou rond) pour appuyer l'arme.

4. Un chemin doit être aménagé à 3m ou 4m derrière la ligne de tir et utilisé obligatoirement par le tireur se rendant du poste 5 vers le poste 6. Les tireurs ne doivent pas passer entre ce chemin et la ligne des postes de tir.

5. Les postes de tir, l'emplacement de l'arbitre et celui des opérateurs doivent être protégés du soleil et de la pluie.

3.19.6. Distance, direction et élévation des plateaux.

Les lanceurs seront réglés avant le début des compétitions et un nouveau réglage devra être fait journallement. Les réglages devront être examinés, approuvés et plombés par le jury.

3.19.6.1.

La hauteur de la trajectoire au dessus du niveau du toit de la fosse et à 10m en avant du point de lancement doit se situer entre 1,5 et 3,5m avec une tolérance de 0,5m, soit une hauteur entre 1m et 4m.

3.19.6.2.

Après réglage des lanceurs et approbation par le jury, un plateau d'essai sera lancé de chacun des lanceurs de 1 à 15. Ces plateaux d'essai pourront être observés par les tireurs. Après réglage des lanceurs et approbation par le jury, l'accès de la fosse sera interdit à tous compétiteurs, entraîneurs, officiels des équipes...etc.

4.0. EQUIPEMENTS ET MUNITIONS

4.1. Généralités

Tous dispositifs, munitions et équipements non mentionnés dans les présentes règles ou contraires à l'esprit des règlements ISSF ne sont pas autorisés.

Le jury peut examiner à tout instant les armes et munitions des tireurs.

Les chefs d'équipe sont également tenus responsables de la conformité aux présentes règles des équipements utilisés par les tireurs.

4.2. Armes

Tous les types de fusils à canon lisse, y compris semi-automatiques, de **calibre égal ou inférieur à 12** peuvent être utilisés.

4.2.1.

Bretelles et courroies sur les armes sont interdites.

4.2.2.

Les armes avec **magasin** doivent avoir celui ci bloqué de façon qu'il ne soit pas possible d'y introduire plus d'une cartouche.

4.2.3.

Le **changement** d'une arme ou d'une pièce de fonctionnement est interdit entre les postes de tir d'une même série à moins que l'arbitre ne déclare un incident de fonctionnement.

4.2.4.

Les **compensateurs** ou autres dispositifs poursuivant le même objectif sont interdits sur les armes utilisées dans les épreuves de Fosse et Double trap.

4.3. Vêtements

4.3.1.

Il est de la responsabilité du tireur de se présenter au stand de tir vêtu d'une façon correcte et appropriée à un événement public.

4.3.2.

Les tireurs doivent porter un dossard numéroté sur le dos au dessus de la ceinture, ceci pour aider à les identifier au long de la compétition.

4.3.3.

La "tenue officielle" des compétiteurs ne doit porter aucune marque publicitaire.

Les marques commerciales sur l'équipement tel que arme, équipement de tête, vêtement de tir ou d'entraînement, dossard, ne sont autorisés qu'en fonction des règles définies par l'article 6 des Règles d'admission ISSF.

4.3.3.1.

Les vestes et pantalons de sport ou d'entraînement sont autorisés pour les hommes et pour les dames ainsi que

les corsages et jupes du même genre pour les dames.
Les shorts bermuda sont autorisés si le bas des jambes n'est pas à plus de 15cm du milieu des genoux.
chemises, T shirts et autres vêtements sans manches ne sont pas autorisés

4.4. Cartouches

4.4.1. Généralités.
Longueur maximum de la douille après le tir: **70mm.**
La charge de tir ne doit pas dépasser **24gr** (tolérance de +0,5gr). Les grains doivent être uniquement de forme sphérique d'un diamètre ne dépassant pas 2,5mm (tolérance de +0,1mm) et fabriqués en plomb ou alliage de plomb pouvant être pourvu d'un traitement de surface.
Les cartouches à poudre noire, traçantes, incendiaires ou autres types spéciaux, sont interdites.

4.4.2. Cartouches
Outre les spécifications prévues en 4.4.1, les cartouches doivent être chargées normalement et aucune modification interne (chargement inverse des composants, croisillons, etc...) ne doit être faite pour donner un effet accru ou spécial de dispersion.

4.5. Examen d'une cartouche
L'arbitre ou un membre du jury peut prélever une cartouche non tirée de l'arme d'un tireur afin de l'examiner.

5.0. OFFICIELS DE LA COMPETITION

5.1. Devoirs et fonctions du jury

5.1.1. Conformité.
Avant la compétition, le jury doit s'assurer de la conformité de l'organisation et des stands.

5.1.2. Responsabilités du Jury
1 Contrôle des épreuves.
2 Vérification de l'application correcte des règles de tir et décision sur tous les cas non prévus par les présents règlements.
3 Surveillance permanente de l'équipement, des armes et des munitions.
4 Décisions individuelles conformes à l'esprit et aux intentions des règlements et règles ISSF.
5 Pénalités et sanctions à l'encontre des compétiteurs qui ne respectent pas les règles ou qui se conduisent de manière antisportive.
6 Traitement des réclamations déposées selon les règles et respect des normes des inscriptions commerciales sur les vêtements et l'équipement.

5.2. Directeur de la compétition.

5.2.1.
Le directeur de la compétition (nommé par le CO) est responsable de tous les problèmes techniques et logistiques avec droit de regard sur la préparation et la conduite proprement dite des compétitions.

5.2.2. responsabilités.

1. Préparation des **stands** en conformité avec les règles techniques et de sécurité prévues pour les épreuves de plateaux
2. Préparation des **services** entreposage des armes et munitions, service médical et technique, communication entre stands, personnel de service.
3. Préparation des **plateaux** pour l'entraînement et la compétition ainsi que les plateaux spéciaux avec poudre colorante utilisés pour les finales.
4. Balance décimale pour peser les charges de plomb et les plateaux.
5. Instruments de mesure des plombs et des plateaux.
6. Horaires d'entraînement et plans de tir de la compétition incluant la composition des planches.

7. Réunions techniques pour les officiels et les responsables des équipes ainsi que le tirage au sort en coopération avec le jury.

8. Décisions, en accord avec le jury, concernant les changements d'horaires et de stands ainsi que l'interruption du tir sur un stand donné.

9. Choix, avec l'accord du CO, de l'arbitre principal parmi les proposés.

10. Les tâches prévues doivent être accomplies en coopération étroite avec le jury, l'arbitre principal, le bureau de classement et les autres officiels.

5.3. Arbitres

Les personnes désignées comme arbitres dans des compétitions ISSF doivent posséder une licence de juge valide et appropriée au niveau de la compétition.

5.3.1. Responsabilités de l'arbitre principal.

- 1. Direction des arbitres** de stand.
- 2.** Information des arbitres et arbitre assistants de stands sur l'organisation et le déroulement de la compétition.
- 3.** Horaires et affectations des arbitres sur les stands.
- 4. Réglages des lanceurs** selon les schémas prévus pour la journée.
- 5.** Fonctionnement général correct et équipement bien en place sur chaque stand: grand tableau pour les résultats, sièges pour les arbitre assistants, installations pour les tireurs et les marqueurs du tableau de résultats.
- 6.** Instruction du **personnel de service** sur les lanceurs et les systèmes de déclenchement en insistant particulièrement sur la sécurité.
- 7.** Décision avec le jury, quand et sur quel stand un tireur peut compléter sa série après avoir du quitter sa planche pour réparer un incident de fonctionnement ou avoir été déclaré absent.
- 8.** Information en permanence du directeur de la compétition sur toutes difficultés mécaniques ou autres, survenant sur l'un des stands.

5.3.2. Juge arbitre de stand.

5.3.2.1.

Le tir doit être conduit par un juge-arbitre ayant une grande expérience du tir aux plateaux et une parfaite connaissance des fusils.

Sa fonction principale est de décider immédiatement si le plateau est "TOUCHE" "MANQUE" "A REPETER"

Il doit signaler clairement tout plateau manqué.
Il doit décider des armes hors d'usage et des mauvais fonctionnements.
L'arbitre donne les **avertissements** (carton jaune) et doit les enregistrer.
Les pénalités et disqualifications sont de la responsabilité du jury.

5.3.2.2. Juge arbitre assistant

Le juge-arbitre doit être assisté de 3 assistants, désignés généralement à tour de rôle par l'arbitre principal de préférence parmi les tireurs de la planche précédente. Le CO peut fournir des assistants qualifiés.

5.3.2.3.

Tout tireur, s'il est désigné, doit remplir la fonction d'assistant.

5.3.2.4.

Un tireur désigné assistant qui ne se présente pas, refuse sans motif plausible ou ne peut se faire remplacer valablement, sera pénalisé par déduction d'un plateau de son score final pour chacun des refus.

Les refus ultérieurs pourront entraîner sa disqualification de la compétition.

5.3.2.5.

La principale fonction du juge-arbitre assistant est d'observer chaque plateau lancé et de donner, immédiatement après le tir, un signal s'il considère que le plateau est manqué. Il doit soigneusement observer si le plateau n'est pas cassé avant que le coup ne soit tiré.

5.3.2.6.

Un assistant doit être placé de chaque côté du pas de tir, dans une position telle qu'il puisse observer l'ensemble de la zone de tir.

Le troisième assistant doit être placé près du tableau d'affichage pour s'assurer que les résultats affichés par le marqueur sont corrects.

5.4. Décisions du juge arbitre.

Le juge-arbitre doit décider immédiatement si:

- le plateau est "TOUCHE" ou "MANQUE",
- un plateau de remplacement doit être lancé,
- le plateau est irrégulier,
- une infraction aux règles est constatée.

Si possible, il doit crier "NO BIRD" ou faire un signal quelconque avant que le compétiteur ne tire. Les plateaux irréguliers exigent une décision immédiate et nette du juge-arbitre.

5.5. NO BIRD

Un plateau déclaré "NO BIRD" par le juge-arbitre doit toujours être répété que le tireur l'ait atteint ou non.

5.6. Décision finale.

Le juge-arbitre doit toujours prendre lui-même la décision finale. Si l'un des assistants est en désaccord, son rôle est d'avertir le juge-arbitre en levant le bras ou par tout autre moyen.

Le juge-arbitre doit ensuite prendre la décision définitive.

5.7. Cas douteux.

Dans les cas douteux, le juge-arbitre doit consulter les assistants avant de prendre la décision finale.

5.8. Appel

On peut faire appel de la décision du juge-arbitre pour des questions relevant de l'interprétation et de l'application des règlements.

Mais les décisions sont **définitives et sans appel** en ce qui concerne la qualification des plateaux "TOUCHE", "MANQUE" ou irrégulier.

5.9. Responsabilité.

Juge-arbitre et assistants, sous le contrôle du jury, sont responsables de l'application des règles de sécurité et du bon déroulement de la compétition.

6.0. DEFINITIONS ET REGLEMENTS DES EPREUVES.

La programmation des épreuves dans les compétitions majeures doit être établie dans l'ordre suivant:

Fosse - Double trap - Skeet

Un jour d'entraînement officiel sera prévu pour la fosse ainsi que pour le skeet et une demi-journée pour le double trap.

6.0.1. Position de tir

Le tireur doit se tenir sur ses deux pieds dans les limites du poste de tir.

6.0.2. Plateau régulier

Un plateau est **régulier** si, appelé par le tireur, il sort non cassé du lanceur et est lancé conformément au règlement.

6.0.3. Plateau brisé

Un plateau est qualifié **brisé**, s'il n'est plus totalement conforme aux normes définies au RTG 3.2.8. Le tireur qui reçoit un plateau brisé doit répéter son tir sur un plateau régulier, qu'il ait touché ou non.

6.0.4. Doublé régulier

Un doublé est régulier s'il est composé de deux plateaux entiers lancés ensemble et conformément au règlement.

6.0.5. Doublé irrégulier.

Un doublé est irrégulier lorsque l'un ou les deux plateaux sont irréguliers ou lorsqu'un seul plateau est lancé.

6.1. Règles générales de conduite

6.1.1. Présence

Il appartient au tireur de se présenter prêt à tirer, au poste de tir prévu, à l'instant prévu, avec l'équipement et les munitions nécessaires.

6.1.2. Appel des tireurs.

Si un tireur n'est pas présent au poste de tir à l'appel de son nom, le juge-arbitre le fera appeler à haute voix à trois reprises en une minute.

Si le tireur ne se présente pas durant les 3 appels, le juge-arbitre le déclarera "absent" à haute voix.

A partir de ce moment, le tireur déclaré "absent" ne sera pas autorisé à rejoindre la planche et le tir commencera sans lui.

Il peut être autorisé à tirer la série à laquelle il n'a pas participé au moment et à l'endroit fixés par le chef arbitre mais il sera pénalisé d'une **déduction de 3 plateaux** dans la série rattrapée.

6.1.3. Absence.

Un tireur déclaré "absent" doit se présenter de lui même au chef arbitre avant que la planche ne termine la série et demander à tirer la série manquée.

Le non respect de cette procédure entraîne la disqualification de la compétition.

6.1.4. Arme non conforme.

6.1.4.1.

Tous les plateaux tirés par des armes ou des munitions non conformes sont comptés manqués.

Si le jury considère que l'infraction a été commise délibérément, il peut disqualifier le tireur.

Par contre, le jury peut ignorer la faute s'il estime que le tireur ne pouvait raisonnablement pas avoir connaissance de la faute et qu'il n'en a tiré aucun avantage essentiel.

6.1.4.2.

Un tireur utilisant un **fusil** à double canon avec une seule détente doit dire à l'arbitre avant le début de la compétition avec quel canon il tire en premier.

S'il omet de faire cette déclaration, il sera admis que c'est le canon superposé **inférieur** ou juxtaposé **droit** qui tire en premier.

6.1.5. Arrêt de tir autorisé.

Le tireur, qui quitte sa planche pour une des raisons citées en 8.4 ou pour d'autres raisons prévues dans ce règlement, doit être autorisé à tirer les plateaux restants plus tard.

6.1.6. Arrêt de tir non autorisé.

Le tireur, qui quitte sa planche sans une des raisons citées dans ce règlement ou reconnue et approuvée par le juge-arbitre, verra tous les plateaux restants de sa série comptés manqués.

6.1.7. Avertissement et pénalité.

Toutes les fautes qui ne sont pas incluses dans 6.1.2./6.1.4./6.1.5./ 6.1.6. ou dans des règles spécifiques, doivent faire la première fois l'objet d'un avertissement.

Toute faute suivante dans une série de 25 plateaux sera chaque fois pénalisée d'une déduction de 1 plateau.

6.1.8. Disqualification.

Toute conduite anti sportive ou tentative délibérée de contourner l'esprit de ces règles peuvent amener à un avertissement, une pénalité, ou la disqualification de la compétition sur décision du jury ou du jury d'appel.

6.2. Epreuve de fosse.

6.2.1. Conduite d'une série de fosse 6.2.1.1.

Les planches comportant moins de 6 tireurs après le tirage au sort seront, complétées par des tireurs compétents.

Les résultats de ces tireurs hors compétition seront affichés normalement au grand tableau et sur les feuilles de marque afin d'assurer la continuité. Leur nom ou leur nationalité ne devront figurer dans aucun document.

6.2.2. Déclenchement.

Quand le tireur est prêt à faire feu, il doit épauler et annoncer clairement à haute voix: "PULL", "LOS", "GO", ou tout autre signal ou commandement. Après quoi, le plateau doit être lancé immédiatement.

Sauf après son tir au 5, le tireur ne doit pas quitter son poste avant que le tireur à sa droite n'ait tiré un plateau régulier avec un résultat annoncé.

Après son tir au poste 5, le tireur doit se rendre immédiatement vers le poste 1 en évitant de déranger les tireurs qui sont sur la ligne de tir derrière laquelle il passe.

6.2.3. Délai de mise en place.

Le tireur doit se mettre en place, charger son arme et appeler son plateau dans les 10 secondes après que le tireur à sa gauche ait tiré un plateau régulier ou que le juge-arbitre ait donné le commandement de début de tir.

Si le délai n'est pas respecté, la pénalité prévue en 6.1.7 sera appliquée.

6.2.4. Plateau d'essai.

Avant le début de la compétition et après chaque réglage ultérieur des lanceurs, un plateau d'essai doit être lancé de chaque lanceur dans l'ordre.

6.2.5. Interruption.

Si une série est interrompue pendant plus de 5mn, pour une raison technique non imputable à un tireur, la planche aura le droit d'observer un plateau régulier de chaque lanceur du groupe où l'interruption a eu lieu.

6.2.6. Règles de tir.

Les plateaux doivent être lancés conformément aux règles suivantes.

6.2.6.1.

Deux coups peuvent être tirés sur chaque plateau.

6.2.6.2.

Au début de chaque série, les 5 premiers tireurs prennent place sur les postes 1 à 5 et le 6ième tireur se place derrière le poste 1 prêt à y prendre place dès que le tireur 1 aura tiré.

Après son tir sur un plateau régulier, le tireur 1 doit se préparer à se déplacer au poste 2 dès que le tireur de celui-ci a tiré et ainsi de suite. Immédiatement après son tir, le tireur du poste 5 doit se diriger vers le poste 1 en passant derrière la ligne de tir.

La rotation continue ainsi jusqu'à ce que chaque tireur ait tiré 25 plateaux. Aucun tireur ayant terminé le tir à son poste ne devra se rendre au poste suivant d'une manière telle qu'il puisse gêner un autre tireur ou un officiel.

6.2.6.3.

Quand le tireur appelle le plateau, celui-ci doit être lancé immédiatement (compte tenu uniquement du temps de réaction humain pour presser un bouton), que le déclenchement soit manuel, électrique, phonique ou mécanique.

6.2.6.4.

Si un plateau n'est pas lancé immédiatement après l'appel du tireur, celui-ci peut refuser le plateau en enlevant son arme de l'épaule.

6.2.7.Distance, angles et hauteur des plateaux.

Les lanceurs doivent être réglés avant le début de la compétition. Les réglages doivent être examinés, approuvés et scellés par le Jury. 6.2.7.1.

Après chaque jour de tir, de nouveaux réglages conformes aux grilles doivent être effectués.

6.2.7.1.2.

La hauteur des plateaux, mesurée à 10m devant le point de lancement doit se situer entre 1,5m et 3,5m au dessus du niveau du toit de la fosse avec une tolérance de 0,5m, ce qui situe la hauteur entre 1m et 4m.

6.2.7.2.

La hauteur et la distance doivent être réglées séparément avec le lanceur verrouillé dans la direction 0° (position plein avant).

Les angles doivent être réglés après la hauteur et la distance.

6.2.8.Particularités de réglage des stands Fosse.

6.2.8.1.

Compétition sur 3 stands en 2 jours (75 + 50).
Le 1^{er} jour (75 plateaux), réglage différent sur chacun des 3 stands.
Le 2^e jour (50 plateaux), réglage nouveau identique sur les 3 stands.

6.2.8.2.

Compétition sur plus de 3 stands en 2 jours (75 + 50) et planches comportant des tireurs de catégories différentes.

Le 1^{er} jour (75 plateaux), réglage identique sur chacun des stands.
Le 2^e jour (50 plateaux), réglage nouveau identique sur tous stands.

6.2.8.3.

Compétition sur 3 stands en 3 jours (50 + 50 + 25 + finale) en raison du nombre de participants (cas exceptionnel à approuver par le comité exécutif de l'ISSF).

Le 1^{er} jour (50 plateaux), réglage identique sur les 3 stands.
Le 2^e jour (50 plateaux), réglage nouveau identique sur les 3 stands.
Le 3^e jour (25 plateaux), réglage nouveau identique sur les 3 stands.

6.2.8.4.

Si le comité d'organisation et le jury décident que l'épreuve de fosse se déroulera pour chaque catégorie de tireurs sur seulement une **installation**, le réglage sera modifié chaque fois que les tireurs du groupe auront tiré 50 plateaux.

6.2.8.5.

Après que les lanceurs auront été réglés et approuvés par le jury, un plateau d'essai sera lancé, dans l'ordre, depuis chaque appareil. Ces essais pourront être observés par les tireurs.

Après que le jury a examiné, approuvé et scellé les réglages des lanceurs, l'accès des fosses est interdit aux tireurs, entraîneurs et officiels.

6.2.9. Plateau irrégulier.

Plateau dont la trajectoire ne suit pas les spécifications des tables.

6.2.10. Plateau touché.

Un plateau est déclaré "TOUCHE" lorsqu'il a été lancé et tiré selon les règles et qu'au moins un morceau visible s'en est détaché.

6.2.11. Plateau manqué.

- Un plateau est déclaré "MANQUE" quand:
1. Il n'est pas touché durant son vol
 2. Il a été simplement "fumé" sans qu'aucun fragment ne s'en soit détaché
 3. Le tireur n'a pas tiré le plateau régulier qu'il a appelé.
 4. Le tireur n'a pas tiré après avoir oublié d'ôter la sécurité, de charger ou d'armer.
 5. Le 1^{er} coup rate le plateau et le 2^e ne peut être tiré car:
 - Le tireur a oublié d'introduire une seconde cartouche dans son arme
 - Le tireur a oublié de dégager le cran d'arrêt du magasin (semi-auto)
 - Le recul du 1^{er} coup a fait glisser la sécurité
 6. Le tireur a ouvert l'arme ou touché la sûreté avant l'examen du juge-arbitre après un mauvais fonctionnement
 7. Il s'agit du 3^e ou ultérieur mauvais fonctionnement de l'arme ou de la cartouche pour ce tireur dans la même série de 25 plateaux
 8. Le tireur n'a pas tiré pour toute autre raison

6.2.12. Plateau "NO BIRD"

Tout plateau qui n'a pas été lancé conformément aux règles est déclaré "NO BIRD" et cette décision est toujours une responsabilité du juge-arbitre.

1. Un plateau déclaré "NO BIRD" par le juge-arbitre doit toujours être répété que le tireur ait tiré ou non et qu'il ait touché ou manqué le plateau.
2. Le plateau "NO BIRD" (cassé uniquement) devra être obligatoirement répété par le même lanceur. Le tireur ne peut pas le refuser même s'il considère qu'il a été lancé d'un autre lanceur du même groupe.
3. Exception: dans le cas de raté ou d'incident au cours du deuxième coup sur une cible correcte, le plateau doit être répété depuis le même lanceur.

6.2.13. Plateau répété (que le tireur ait tiré ou non)

1. Le plateau qui émerge est cassé ou irrégulier.
2. Le plateau est lancé d'un lanceur d'un autre groupe.
3. Deux ou plusieurs plateaux sont lancés simultanément des lanceurs du même groupe ou de groupes différents du même stand.
4. Le plateau est distinctement d'une couleur différente de celle des autres.
5. Un tireur tire en dehors de son tour.

6.2.14. Plateau répété (si le tireur n'a pas tiré)

1. Le plateau est lancé avant que le tireur n'appelle.
 2. Le plateau n'est pas lancé immédiatement après l'appel et le tireur le refuse en enlevant son arme de l'épaule.
 3. 1^{er} coup (mauvais fonctionnement admissible) et 2^e coup non tiré = plateau répété
- Nota: si le 2^e coup est tiré, le résultat est enregistré.
- A partir du 3^e mauvais fonctionnement de l'arme ou de la cartouche dans la série de 25 plateaux, le plateau est compté "MANQUE".
- Si 1^{er} coup (mauvais fonctionnement non admissible) et 2^e coup non tiré, le plateau est compté "MANQUE".

6.2.15. Plateau répété (même si le tireur a tiré)

1. 1^{er} coup (manqué) et 2^e coup (mauvais fonctionnement admissible) = plateau répété
- Le plateau répété ne peut être "TOUCHE" que par le 2^e coup (si le plateau est atteint au 1^{er} coup, il doit être déclaré "MANQUE").
- Note: Un tireur utilisant un fusil à double canon avec une seule détente, doit dire à l'arbitre avant le début de la compétition avec quel canon il tire en premier. S'il omet de faire cette déclaration, il sera admis que c'est le canon superposé inférieur ou juxtaposé droit qui tire en premier.
2. Le tireur a été visiblement dérangé.
 3. Un autre tireur a tiré son plateau.
 4. Le juge-arbitre ne peut, pour quelque raison que ce soit, décider si le plateau est "TOUCHE" "MANQUE" ou "NO BIRD". Dans ce cas, avant de prendre une décision finale, il doit consulter les assistants.
 5. 1^{er} coup (tiré accidentellement à son tour avant d'appeler) et 2^e coup non tiré = plateau répété.
- Si le 2^e coup est tiré, le résultat est enregistré.

Le coup accidentel peut être la raison d'une pénalité ou disqualification pour arme ou manipulation dangereuse.

6.2.16

1^o coup et 2^o coup tirés simultanément ou en succession rapide = résultat enregistré en fonction des 2 coups. Le plateau ne peut pas être déclaré "NO BIRD".

7.0. PREPARATIFS DE LA COMPETITION.

7.1.Fosse

7.1.1.Individuel:

Homme

et

Femme

1. Hommes: 125 plateaux en 5 séries de 25 tirés en 2 jours: 75+50
2. Femme: 75 plateaux en 3 séries de 25 tirés en 1 jour uniquement.

7.1.3.Equipes:

Hommes

et

Femmes

Les équipes se composent de 3 tireurs.

Le classement est établi sur l'addition des 3 résultats individuels sur les 125 premiers plateaux pour les hommes et 75 pour les femmes.

7.4.Ordre de tir et formation des planches

7.4.1.

Une planche est composée normalement de 6 tireurs excepté quand le tirage au sort n'a pas permis une répartition égale des nations.

7.4.2.

Autant que possible, le tirage au sort se fera de façon que les tireurs de chaque pays soient répartis et qu'aucune planche ne contienne plus d'un tireur d'une nation.

7.4.3.

Les tirages seront effectués par le jury un jour déterminé et annoncé de manière à ce que les délégués des différentes nations puissent y assister. Leur présence n'est toutefois pas obligatoire.

7.4.4. A l'heure annoncée, le jury procède au tirage au sort en présence ou non des officiels des équipes.

7.4.5.

L'ordre de tir dans les planches peut également être changé de jour à jour à la discrétion de l'organisation de la compétition. Ceci peut être fait en inversant l'ordre des membres de chaque planche, soit en intervertissant les planches.

7.5.Présence du tireur.

Il incombe au tireur de se présenter sur le pas de tir désigné à l'heure exacte, avec suffisamment de munitions et l'équipement nécessaire.

7.6.Interruption de tir.

Une fois le tir commencé, il doit se poursuivre conformément au programme et sans interruption à moins d'incident mécanique.

Dans le cas de forte pluie ou d'orage, seul l'arbitre principal avec l'approbation du Jury, peut interrompre le tir.

8.0. INCIDENTS (mauvais fonctionnements).

8.1.Procédure

En cas de raté d'un coup, quelle qu'en soit la raison, le tireur doit rester en place avec le canon pointé vers la zone de tir sans ouvrir l'arme ou toucher la sécurité jusqu'à ce que l'arbitre ait inspecté le fusil.

8.2.Fusils défectueux et mauvais fonctionnements.

8.2.1.Armes défectueuses
Un fusil doit être considéré défectueux si:
1. Sécurité insuffisante lors du tir.
2. Défaut d'inflammation de la charge de poudre.
3. Pas d'éjection en raison d'un défaut mécanique.

8.2.2.
Ne sont pas considérés comme mauvais fonctionnement:
1. Fausse manoeuvre du tireur.
2. Cartouche placée dans la mauvaise chambre.
3. Etui vide dans la ou les chambres.

8.2.3.
Les décisions concernant les armes défectueuses ou les mauvais fonctionnements doivent être prises par le juge-arbitre (voir 5;3.1.)

8.3.Munitions

Les décisions concernant les mauvais fonctionnements de munitions doivent être prises par le juge-arbitre. Quand la trace du percuteur est clairement identifiable, les incidents suivants sont considérés comme des mauvais fonctionnements:
1. Seule l'amorce a été mise à feu.
2. Absence de poudre.
3. Charge de poudre non enflammée.
4. Les composants de la charge sont restés dans le canon.
5. Les cartouches de mauvais calibre ne sont pas considérées comme défectueuses. Placer une cartouche de calibre 20 ou 16 dans un fusil de calibre 12 est dangereux et peut exposer le tireur à des pénalités pour manquement négligent d'armes.

8.4.Procéder après déclaration d'un mauvais fonctionnement

8.4.1.
Si le juge-arbitre décide que l'arme est défectueuse ou que le mauvais fonctionnement de l'arme ou de la cartouche ne sont pas imputables au tireur et si l'arme n'est pas réparable suffisamment rapidement le tireur peut utiliser une autre arme approuvée s'il peut l'obtenir dans les 3mn qui suivent la déclaration hors service de son arme.

8.4.2.
Sinon le tireur peut, après autorisation du juge-arbitre, quitter la planche et terminer les plateaux restants de la série à un moment fixé par le juge-arbitre.

8.5.Nombre de mauvais fonctionnements admis

8.5.1.
Le tireur a droit au maximum à 2 mauvais fonctionnements par série, qu'il ait changé ou non d'arme ou de munitions.

8.5.2.

Après 2 mauvais fonctionnements, si le plateau est régulier, il sera déclaré "MANQUE" que le tireur ait essayé de tirer ou non.

9.0 REGLES DE CONDUITE POUR LES PARTICIPANTS

Les règles de conduite traitent de la discipline au poste de tir, des infractions et règlements de sécurité. Les détails sont donnés au chapitre 9 du RTG.

Dans le cas d'infraction, un avertissement (carton jaune) peut être infligé par un membre du jury ou l'arbitre du stand.

Pénalités, déductions et disqualifications sont infligées uniquement par le jury ou le jury d'appel.

9.1.Responsables d'équipes

Les responsables d'équipe doivent connaître parfaitement les règlements et le programme des tirs. Ils doivent veiller à ce que leurs tireurs se présentent au poste de tir à l'heure prescrite avec l'équipement approprié.

Si une petite équipe n'a pas de responsable non tireur, un des tireurs peut être désigné avant le début de la compétition.

9.2.Coaching

Les entraîneurs et responsables d'équipes ne sont pas admis à l'intérieur des zones de tir et le coaching est interdit.

9.2.1.Equipement producteur de son;

Seuls les appareils réducteurs de son peuvent être portés: radios, enregistreurs ou tous types d'appareils de communication ou de production de son sont interdits pendant la compétition et l'entraînement officiel.

9.2.2.Téléphones ou radios

Dans la zone de compétition l'usage par les compétiteurs, entraîneurs ou officiels des équipes de téléphones portables, de radios mobiles ou autres appareils similaires est interdit. Tous les portables doivent être coupés.

9.3.Règles de manipulation des armes

9.3.1.

Les armes même vides doivent être manipulées avec la plus grande précaution.

9.3.2.

Les fusils doivent être transportés ouverts pour les conventionnels à deux canons ou culasse (verrou) ouverte pour les semi-automatiques et avec la bouche de l'arme dirigée dans une direction sûre vers le haut ou vers le sol.

9.3.3.

Les armes non utilisées doivent être placées sur un râtelier.

9.3.4.

Il est interdit de toucher ou de manier le fusil d'un concurrent sans sa permission, sauf application de la règle 2.4

9.4.Tirs ou visées

9.4.1.

Les visées ne sont autorisées qu'au poste de tir ou dans une zone prévue

9.4.2.

Le tireur ne peut tirer que si son tour est arrivé et quand le plateau a été lancé.

9.4.3.

Viser ou tirer le plateau d'un autre tireur est interdit.

9.4.4.

Viser ou tirer délibérément un oiseau ou un animal vivant est interdit.

9.4.5.

L'essai de tir de l'arme n'est permis qu'une fois avant la première série de compétition et seulement avec la permission du juge-arbitre.

9.5.Chargement

Les cartouches ne peuvent être placées dans aucune partie de l'arme avant que le tireur soit en place à son poste de tir avec l'arme pointée vers la zone de vol des plateaux et après l'autorisation du juge-arbitre de charger ou tirer.

9.6.Déplacement des armes.

Le tireur ne doit pas quitter le poste de tir avant d'avoir ouvert son fusil. Quand le tir est interrompu, le fusil doit être ouvert et aucune arme ne doit être fermée jusqu'à ce que l'ordre de continuer ait été donné.

9.7.Conversation.

Les tireurs ne doivent provoquer aucune interruption du tir autre que celles prévues par ce règlement et doivent limiter leur conversation à appeler leurs cibles, annoncer "PRET", faire une réclamation ou répondre au juge-arbitre.

9.8.Fermeture de l'arme.

Le tireur ne doit pas fermer son arme avant que le tireur à sa gauche n'ait tiré sur un plateau régulier.

9.9.Déplacements.

Les fusils doivent être transportés ouverts entre les postes 1 à 5 et doivent être ouverts et déchargés lors du déplacement du poste 5 vers le 6 ou 1.

10.0. CONTROLE DES ARMES ET EQUIPEMENTS.

Voir 4.1 - 4.2 - 4.3 et 4.4

11.0. CLASSEMENT.

11.1.Epreuves individuelles

Pour chaque tireur, les résultats de chaque série doivent être inscrits lisiblement sur des feuilles de marque officielles.

A la fin de l'épreuve, le total de plateaux touchés par chaque tireur doit être inscrit et les résultats classés par ordre numérique décroissant.

11.2.Epreuves par équipes

Les scores de chaque membre de l'équipe doivent être enregistrés selon la procédure indiquée dans la règle 11.1.

Les résultats des équipes doivent être classés par ordre numérique décroissant en fonction du total des plateaux cassés par tous les membres de chaque équipe;

11.3.Classement

Le classement est établi officiellement sur chaque stand pour chaque série de 25 plateaux ou doublés. Au cours des championnats ISSF le classement doit être tenu chaque stand par deux personnes distinctes, l'une tenant la feuille de marque officielle et l'autre un grand tableau à l'attention des tireurs et des spectateurs. La personne qui tient la feuille de marque officielle doit se tenir à l'arrière de la ligne de tir près du juge-arbitre.

Chaque marqueur doit tenir feuille de marque ou tableau indépendamment l'un de l'autre sur la base des décisions du juge-arbitre.

A la fin de chaque série, les résultats doivent être comparés et tout litige doit être réglé avant que la feuille de marque ne soit remise au bureau de classement.

En cas de divergence, c'est le score du grand tableau qui prévaut. C'est le rôle de l'assistant placé près du grand tableau de veiller à ce que le marqueur inscrive correctement les décisions du juge-arbitre.

11.4. Signature

Lorsqu'une série est terminée et que les résultats ont été comparés et lus à haute voix, le juge-arbitre et chacun des tireurs doivent signer ou marquer la feuille de résultats de façon qu'elle puisse être envoyée rapidement au bureau de classement.

Si le tireur omet de signer la feuille avant de quitter le stand, il perdra tout droit de contestation du score sauf en cas de transcription erronée depuis la feuille de classement.

11.5. Bureau de classement

Quand les épreuves font partie des grandes compétitions comme les jeux olympiques ou les championnats du monde, les travaux de classement sont de la responsabilité du bureau de classement qui est chargé de:

Etablir la liste des tireurs et leur attribuer des numéros de dossard. **11.5.1.**

Aider le jury dans la constitution des planches lors du tirage au sort. **11.5.2.**

Préparer les feuilles de marque pour chaque planche. **11.5.3.**

Veiller à ce que chaque feuille de marque soit attribuée à la bonne planche sur le bon stand. **11.5.4.**

Recevoir et vérifier les résultats et totaliser les plateaux cassés en fin de série. **11.5.5.**

Transcrire immédiatement les résultats sur le tableau d'affichage public. **11.5.6.**
Totaliser chaque jour les résultats officiels dans les délais les plus courts.

Etablir un bulletin des résultats provisoires à distribuer chaque jour à la presse et aux officiels des équipes. **11.5.7.**

Etablir et publier un bulletin final dès la clôture des épreuves, en tenant compte du délai limite de dépôt des réclamations. **11.5.8.**

Le bureau de classement doit publier dès que possible le palmarès final qui doit comporter le nom de famille au complet, le prénom complet (sans abréviation), le numéro de dossard et la nation de chaque tireur. **11.5.9.**

Une copie de la liste officielle des résultats de chaque épreuve doit être envoyée au secrétariat de l'ISSF par fax immédiatement après avoir été vérifiée et pas plus tard que la fin du jour de l'épreuve. **11.5.10.**

Trois copies de la liste complète des résultats officiels doivent être envoyées au secrétariat de l'ISSF, dès la clôture de la compétition et au plus tard trois jours après l'achèvement de celle-ci. **11.5.11.**

12.0. BARRAGES.

Les égalités dans les épreuves olympiques (RG 3.2) seront départagées après les qualifications et avant la finale selon le RTP Finale.

Les égalités dans les épreuves et catégories non olympiques seront départagées de la manière suivante:

Les scores parfaits ne seront pas départagés.

Les égalités seront départagées par une épreuve supplémentaire.

Tous les tireurs à égalité pour la troisième place seront classés selon le résultat de l'épreuve de barrage.

Si l'horaire du barrage n'est pas annoncé d'avance, les tireurs impliqués doivent rester en contact avec le jury, soit personnellement soit par l'intermédiaire de leur responsable d'équipe, afin d'être prêts lorsque le barrage est annoncé. Les barrages débiteront au maximum 30mn après la fin du tir.

12.1.Barrages individuels

Durant l'épreuve de barrage, après que l'arbitre a donné l'ordre de tirer ou après que le tireur précédent a tiré un plateau régulier le tireur doit se positionner, charger et appeler son plateau dans les 20 secondes. Dans le cas de non respect du délai, les pénalités prévues en 6.1.7. seront appliquées.

12.1.1.Fosse.

Si 2 ou plusieurs tireurs sont à égalité pour les 3 premières places, ils devront prendre place aux postes de tir selon le tirage au sort fait par le jury, c'est à dire poste 1, poste 2, poste 3...etc

A chaque poste, quand c'est à son tour le tireur doit charger d'une seule cartouche.

Chaque tireur doit tirer le même nombre de plateaux depuis le même nombre de postes.

Le premier tireur qui manque doit se retirer et sera classé au rang le plus bas. Ceux qui restent à égalité passent au poste suivant en rotation normale et continuent à tirer jusqu'à ce que toutes les égalités soient résolues.

Si le tireur a chargé avec deux cartouches et tire le plateau avec un coup seulement le résultat sera enregistré et la règle 6.1.7. appliquée.

Si deux coups sont tirés, le plateau est automatiquement compté "MANQUE".

12.1.4.

Les égalités individuelles de la 4° à la 6° place seront départagées par une épreuve de barrage conforme aux règles 12.1.1.

Les égalités individuelles pour les 7° et 8° places seront départagées par:

- Les résultats de la dernière série de 25 plateaux (25 doublés pour les hommes et 2 pour les femmes dans le double trap).
- Si l'égalité continue, on tient compte de l'avant dernière série et ainsi de suite
- Si le résultat de toutes les séries est égal, le classement sera déterminé en remontant à partir de la première cible de la dernière série (puis de la précédente et ainsi de suite) jusqu'à ce qu'on rencontre un "MANQUE" et le tireur qui aura enregistré le plus grand nombre de plateaux touchés consécutifs sera le mieux classé.

Note: Si une épreuve de barrage a été nécessaire pour déterminer les 6 participants à la finale, c'est le résultat de ce barrage qui fixera le classement pour les 7° et 8° places.

12.1.5.

Les tireurs à égalité à partir de la 9ème place et les suivantes, seront inscrits par ordre alphabétique (latin) et classés à égalité en laissant le nombre approprié de places vacantes au-dessous avant d'inscrire la place suivante.

12.2.Barrages par équipes

Si 2 ou plusieurs équipes sont à égalité pour les trois premières places, elles seront départagées par l'addition des scores de la dernière série de 25 plateaux ou doublés, puis celui de la série précédente, jusqu'à ce que l'égalité disparaisse.

12.2.1.

Les équipes à égalité pour la 4° place et les suivantes, seront inscrites par ordre alphabétique des noms abrégés ISSF (CIO).

Le rang sera inscrit comme prévu en 12.1.5.

13.0. RECLAMATIONS ET APPELS.

13.1. Réclamation sur le score

Lorsqu'un tireur n'est pas d'accord avec la décision d'un juge-arbitre, il peut réclamer en levant le bras et en déclarant "RECLAMATION".

Le juge-arbitre doit alors interrompre provisoirement le tir et prendre une décision après avoir consulté ses assistants.

La décision du juge-arbitre concernant l'enregistrement d'un plateau en "TOUCHE" ou "MANQUE" est définitive et sans appel.

Il n'est pas permis de ramasser des plateaux sur le terrain pour déterminer si ils ont été touchés ou non.

13.2.Tir sous réclamation

Excepté si cela concerne un plateau touché ou manqué, si le tireur ou son responsable d'équipe n'est pas d'accord avec la décision du juge-arbitre, il ne doit pas retarder le tir. On doit noter sur la feuille de marque que le tireur continue après réclamation et celle-ci doit être tranchée par le jury.

13.3.Procédure de réclamation

Les réclamations auprès du jury peuvent être présentées verbalement ou par écrit. Dans les deux cas, elles devront être accompagnées d'une caution financière (voir RTG 13.2).

Une réclamation écrite doit d'abord être soumise à la décision du jury avant toute présentation au jury d'appel.

Si la réclamation est acceptée, la caution sera restituée.

Si la réclamation est rejetée, la caution sera reversée au comité d'organisation accompagnée de la réclamation écrite et de la décision du jury.

13.4.Appel

Si le tireur ou le responsable d'équipe n'est pas satisfait de la décision du jury, il peut réclamer par écrit auprès du jury d'appel (voir RTG 13.4).

Note: Pour les détails sur les procédures de réclamation ou d'appel, voir RTG13.

14.0. PROTOCOLE : RECOMPENSES ET RECORDS.

14.1.Etablissement des records.

Des records du monde peuvent être établis au cours des championnats ISSF et des Olympiques (voir RG 10.0.).

14.2.Epreuves éliminatoires ou finales

Les records du monde individuels peuvent être établis aussi bien au cours d'éliminatoires qu'au cours des compétitions finales des championnats ISSF.

14.3.Rapport du délégué technique

Le ou les délégués techniques de l'ISSF doivent préparer lors du championnat un rapport exact des records mondiaux ou olympiques nouvellement établis. Ce rapport doit confirmer que règles et règlements ISSF ainsi que le programme ont bien été respectés.

14.4.Records masculins et féminins;

Les records du monde féminins sont établis dans les épreuves féminines programmées. Les records du monde masculins sont établis dans les épreuves masculines programmées.

14.5.Records juniors.

Les records du monde juniors garçons et juniors filles peuvent être établis dans les épreuves pour hommes ou pour dames ou dans des épreuves spéciales pour juniors des championnats ISSF. Ces épreuves juniors ne seront reconnues que si la participation minimum est de 10 tireurs par épreuve individuelle et 3 équipes dans les épreuves par équipe (RG 10.2.).

14.6.Homologation.

Les records du monde individuels seront homologués si au minimum 15 tireurs participent à l'épreuve, et les records du monde par équipe seront homologués si au minimum 5 équipes participent à l'épreuve (voir RG 10).

14.7. Titres et médailles.

14.7.1.

Selon les règles du CIO, titres et médailles olympiques ne seront décernés qu'à titre individuel. Les épreuves olympiques sont énumérées dans le RG 3.2.

14.7.2.

La liste des disciplines tirées au cours des championnats du monde figure au RG 3.3. et les titres et médailles décernés sont définis dans le RG 9.2.

14.7.3.

Les titres et médailles masculins et féminins des championnats du monde, ne seront décernés que si:

- au minimum 15 tireurs participent à l'épreuve individuelle (10 en junior)
- au minimum 5 équipes participent à l'épreuve par équipe (3 en junior)

Si ces minima ne sont pas atteints, l'épreuve sera déclarée être une "compétition internationale" de la nation qui l'a organisée.

15.0. RELATIONS AVEC LES MEDIA.

15.1. Information.

Il y a lieu de faciliter la tâche des représentants de la presse, de la radio et de la télévision, de les assister et de coopérer avec eux, afin d'assurer une bonne information. Toutefois, pendant les compétitions, les concurrents ne doivent pas être dérangés par les photographes et / ou les interviews.

15.2. Résultats.

Le bureau de classement doit publier aussi souvent que possible les résultats définitifs exacts. Ceux-ci doivent mentionner le nom de famille, le prénom, le numéro de dossard et le pays d'appartenance de chaque tireur (voir 11.0.1). Ces résultats doivent être mis à la disposition des média.

15.3. Dossard.

Tous les tireurs doivent porter un numéro d'identification ou de dossard dans le dos et au dessus de la ceinture pendant toute la durée de la compétition.

15.4. Tableaux d'affichage

Les scores successifs, provisoires puis définitifs doivent être affichés sur de grands tableaux permettant aux tireurs, aux spectateurs et aux représentants des média d'être à tout moment informés. Ces tableaux doivent être installés à proximité des stands où ont lieu les compétitions, mais à une distance convenable pour éviter de déranger les tireurs.

GRILLE DE REGLAGES DE FOSSE OLYMPIQUE.

	Groupe 1			Groupe 2			Groupe 3			Groupe 4			Groupe 5		
LANCEUR	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Grille I															
Direction d°	25	5	35	20	10	35	35	5	45	40	0	25	45	5	35
GAU. DROIT	D	G	G	D	D	G	D	G	G	D		G	D	D	G
HAUTEUR m	2	3	1.5	2.5	1.5	3	3.2	1.5	1.6	1.5	3.3	2.6	2.4	1.9	3.5
PORTEE m	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
Grille II															
Direction d°	25	5	40	40	0	45	45	0	40	15	5	35	40	5	40

GAU. DROIT	D	G	G	D		G	D		G	D	D	G	D	G	G
HAUTEUR m	3.2	1.8	2	2	3	1.6	1.5	2.8	2	1.5	2	1.8	1.8	1.5	3.3
PORTEE m	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
Grille III															
Direction d°	30	0	35	45	5	40	30	5	45	45	0	40	45	0	35
GAU. DROIT	D		G	D	G	G	D	D	G	D		G	D		G
HAUTEUR m	2.5	2.8	3.5	1.5	2.5	1.7	2.8	3.5	1.5	2.3	3	1.6	2	1.5	2.2
PORTEE m	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
Grille IV															
Direction d°	40	10	30	30	10	35	45	0	20	30	5	45	35	0	30
GAU. DROIT	D	D	G	D	G	G	D		G	D	G	G	D		G
HAUTEUR m	3	1.5	2.2	1.6	3	2	2	3.3	1.5	1.5	2	2.8	2.5	1.6	3
PORTEE m	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
Grille V															
Direction d°	45	0	45	40	10	45	35	5	40	25	0	30	30	10	15
GAU. DROIT	D		G	D	G	G	D	G	G	D		G	D	D	G
HAUTEUR m	1.6	3	2	2.8	1.5	2	3	1.8	1.5	1.8	1.8	3.4	2	2.4	1.8
PORTEE m	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
Grille VI															
Direction d°	40	0	35	35	10	35	35	5	40	45	10	25	25	5	45
GAU. DROIT	D		G	D	D	G	D	G	G	D	G	G	D	D	G
HAUTEUR m	2	3.3	1.5	2.5	1.5	2	2	1.5	3.3	1.5	3	2.6	2.4	1.5	2
PORTEE m	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
Grille VII															
Direction d°	35	5	20	40	0	45	20	0	40	45	5	35	40	5	45
GAU. DROIT	D	G	G	D		G	D		G	D	D	G	D	G	G
HAUTEUR m	2.2	3	3.1	2	3.5	2.6	3	2	2.2	1.5	2	1.8	1.8	1.5	2
PORTEE m	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
Grille VIII															
Direction d°	25	5	45	40	0	45	35	5	20	45	0	30	30	10	15
GAU. DROIT	D	D	G	D		G	D	G	G	D		G	D	D	G
HAUTEUR m	3	1.5	2	1.5	3	2.8	3.2	2.5	2	1.8	1.5	3.4	2	3.4	2.2
PORTEE m	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
Grille IX															
Direction d°	40	0	20	15	10	35	45	0	30	30	5	15	35	0	45
GAU. DROIT	D		G	D	G	G	D		G	D	G	G	D		G
HAUTEUR m	3.5	1.8	3	3.2	1.5	2	1.6	2.8	3	2	2	3	2.9	1.6	2.2

PORTEE m	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
----------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

GRILLE DE QUALIFICATION.

Année 2002

Critères de qualification:

- Les championnats départementaux sont facultatifs, non qualificatifs en une fois mais qualificatifs en deux fois (voir tableaux).
- Les championnats régionaux sont **obligatoires** et qualificatifs en une fois (voir tableaux).
- Des Grands Prix seront organisés sous le contrôle effectif de la CNS Plateaux et en coordination avec le responsable SEC de la ligue concernée. Ils ne sont pas qualificatifs en une fois mais permettent de réaliser les points à faire en deux fois (idem départementaux). Un tireur peut, s'il le souhaite, participer à tous les Grands Prix.

CATEGORIE	SURCLASSEMENT	ACCES CHP France 2x	ACCES CHP France 1x	ACCES S.N points T.C.
Cadets filles	Critérium** Possible JF-D1***	open	open	—
Cadets garçons	Critérium** Possible JG	open	open	—
Juniors filles	Critérium** Possible D1***	open	open	—
Juniors garçons	Possible S1	Libre*	75/100	76/100 95/125
Dames 1	Possible S1	60/100	72/100	73/100 91/125
Dames 2	Imposé D1-S1-S2	—	—	—
Dames 3	Imposé D1-S2-S3	—	—	—
Séniors 1	—	72/100	83/100	84/100 105/125
Séniors 2	Possible S1	67/100	78/100	—
Séniors 3	Possible S1-S2	62/100	72/100	—

* Qualification automatique sous réserve de participation à 2 échelons de la SEC et d'inscription dans les délais prévus.

** Inscription à l'aide de la fiche d'engagement dans les délais prévus.

*** Pour la participation aux CDF, retour à la catégorie d'origine.



[RETOUR AU SOMMAIRE](#)